Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSULAT GÉNÉRAL
DE FRANCE
À POINTE-NOIRE

Demande d'information sur le regroupement familial

Etape 1 – Situation de la personne en France

Vérifiez à quelle catégorie de demandeur vous appartenez pour disposer de la bonne liste de justificatifs. La personne ayant fait la démarche pour que vous la rejoigniez en France est :

- ☐ Réfugiée
- ☐ est étrangère et résidente permanente en France
- ☐ de nationalité française

Etape 2 – Coordonnées des demandeurs de visa

Renseignez les informations ci-dessous concernant les personnes souhaitant déposer une demande de visa :

1ère personne

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

2e personne

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

3e personne

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Etape 3 – Transmission du formulaire pour obtenir la liste des justificatifs

Une fois les informations ci-dessus complétées, merci de renvoyer ce formulaire afin que le Consulat puisse vous contacter pour vous fournir la **liste des justificatifs nécessaires à votre demande de visa.**

Par Courrier postal : Consulat général de France à Pointe-Noire
4 Allée de Makimba - B.P 720

Par mail : cad.pointe-noire-consulat@diplomatie.gouv.fr

Etape 4 – Prise de rendez-vous au Consulat

Dès que votre **dossier est complet,** prenez rendez-vous au service des visas du Consulat de France à Pointe-Noire :

- au 06 977 77 97 avec une carte sim MTN
- au 05 788 88 88 avec une carte SIM Airtel

Attention, l'appel est facturé 3500 francs CFA.

Etape 5 – Dépôt du dossier

Présentez-vous au Consulat à l'horaire indiqué avec votre dossier complet et les frais de dossier de 65 000 Francs CFA. Tout dossier incomplet entrainera un report de votre demande.

A titre informatif, le délai de traitement de dossier peut être de 4 mois renouvelable une fois.
Le Consulat général de France se réserve le droit de demander des documents complémentaires.

Effacer

ENVOYER